

Avis de Soutenance

Monsieur Vincent SEMPASTOUS

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La péréquation financière en droit des collectivités territoriales.

dirigés par Monsieur Vincent DUSSART

Soutenance prévue le **mercredi 02 décembre 2020 à 14h00**

Lieu : 21 allée de Brienne, 31000 TOULOUSE

Manufacture des Tabacs – salle MQ212

Composition du jury proposé

| | | |
|-------------------------|--------------------------------|--------------------|
| M. Vincent DUSSART | Université Toulouse 1 Capitole | Directeur de thèse |
| M. Etienne DOUAT | Université de Montpellier | Rapporteur |
| M. Xavier CABANNES | Université Paris V | Rapporteur |
| Mme Antoinette HASTINGS | Université de Nantes | Examinatrice |
| M. Jean-Gabriel SORBARA | Université Toulouse 1 Capitole | Examinateur |

Mots-clés : Péréquation, Collectivités territoriales, Libre administration, Décentralisation, Autonomie financière, Etat

Résumé :

La notion de péréquation financière n'est pas propre au droit des collectivités territoriales. De manière générale, elle renvoie à une technique équitable de répartition financière. Seulement, appliquée à un droit spécifique et à des sujets particuliers, il convient de définir précisément cette notion et d'identifier les implications de l'application d'une telle technique dans un État unitaire décentralisé. La péréquation financière est une redistribution des ressources destinée à doter chaque collectivité territoriale de la capacité de s'administrer librement. Au nom du principe de solidarité nationale, elle permet de prendre en compte les inégalités de situation entre les collectivités territoriales et de préserver la cohésion territoriale de l'État. De ce fait, la péréquation financière constitue un instrument essentiel de la décentralisation de l'État. Toutefois, du fait de son extrême complexité et de l'indétermination de sa définition constitutionnelle, l'objectif de la péréquation financière semble s'être dévoyé au risque de faire de cet outil non plus l'instrument de la décentralisation mais celui d'une recentralisation de l'État.